

**COMMUNE DE  
TANINGES**



**74440 TANINGES**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 14 AVRIL 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 14 avril à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Taninges, légalement convoqué le 07 avril 2016, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves LAURAT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux	23
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	16

ETAIENT PRESENTS : M. Yves LAURAT, Maire, Mme Maryvonne DELLANDREA, Mrs. Alain CONSTANTIN, René AMOUDRUZ, Fernand DESCHAMPS, Hervé RAFFIN, Adjoint, Mr Gilles PEGUET, Conseiller délégué, Mmes Marise FAREZ, Catherine MARCELLY, Emmanuelle MENIN-ROCHE, Mrs Christian ANTHONIOZ, François CARILLO, Jean-Marc LEHODEY, Sébastien MONTESSUIT, Denis ROUGE, Franck TOMASINA

POUVOIRS : Emmanuelle PASQUIER pour Christian ANTHONIOZ, Gaëlle MOGENIER pour Fernand DESCHAMPS, Martine COPPEL pour Marise FAREZ, Dominique HAREMZA-DEBRAY pour Sébastien MONTESSUIT, Laurence SCHNEIDER pour Denis ROUGE, Sophie KELLE pour René AMOUDRUZ, Emmanuelle MENIN-ROCHE pour Hervé RAFFIN (à partir du point n°18)

EXCUSE(S): Catherine MARCELLY (à partir du point n°18)

ABSENTE : Aurélie ANIQUET

Gilles PEGUET a été élu secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.**

La séance est ouverte à 20 heures 15.

### **01 - LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 MARS 2016**

Après lecture intégrale, le procès-verbal de la séance du 03 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **02 – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET PRINCIPAL**

Madame Maryvonne DELLANDREA, Première Adjointe, donne connaissance au Conseil Municipal du Compte Administratif 2015 du Budget Principal de la Commune. Elle souligne que, les résultats présentés incluent les dépenses engagées en cours d'exercice et dont le paiement sera effectué en 2016. Ces inscriptions, appelées "rattachements", apparaissent dans une colonne spécifique sur les tableaux qui ont été communiqués aux membres du Conseil Municipal.

Les résultats sont les suivants :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice : 4 832 975,60 €

Recettes de l'exercice : 5 323 393,97 €

Résultat de l'exercice (= recettes – dépenses) : 490 418,37 €

Excédent de fonctionnement 2014 reporté : 208 000,00 €

La section de fonctionnement dégage donc un **excédent de fonctionnement de 698 418,37 €**.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 690 229,46 €

Recettes : 1 254 310,63 €

Résultat d'investissement de l'année 2015 - 435 918,83 €

Excédent d'investissement 2014 reporté : 1 646 030,98 €

La section d'investissement dégage donc un **excédent global d'investissement de 1 210 112,15 €**.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame Maryvonne DELLANDREA, Première Adjointe, est élue Président de séance.

**Sur proposition de Madame Maryvonne DELLANDREA, Première Adjointe,  
Le Conseil Municipal,**

**Après présentation et examen du dossier,**

**Après en avoir délibéré,**

**Par 16 voix pour, 1 voix contre, et 4 abstentions**

**APPROUVE** les résultats du Compte Administratif du Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2015,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

## 03 – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Madame Maryvonne DELLANDREA, Première Adjointe, donne connaissance au Conseil Municipal du Compte Administratif 2015 du Budget annexe de l'Eau dont les résultats sont les suivants :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice : 139 351,37 €

Recettes de l'exercice : 192 398,98 €

Résultat de l'exercice (= recettes – dépenses) : 53 047,61 €

La section de fonctionnement dégage donc un **excédent de fonctionnement de 53 047,61 €**.

Monsieur le Maire explique qu'en prévoyant en dépenses à l'année N un virement du fonctionnement à la section d'investissement sans l'exécuter avant la fin de l'exercice, on dégage un excédent qui peut être affecté en investissement l'année suivante (N+1), ce qui constitue un autofinancement réel.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<u>Dépenses</u> :	173 650,99 €
<u>Recettes</u> :	553 346,78 €
Excédent d'investissement 2015 :	379 695,79 €
Déficit d'investissement 2014 reporté :	- 106 189,15 €

La section d'investissement dégage donc un **excédent global d'investissement de 273 506,64 €**.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame Maryvonne DELLANDREA, Première Adjointe, est élue Président de séance.

**Sur proposition de Madame Maryvonne DELLANDREA, Première Adjointe,  
Le Conseil Municipal,  
Après présentation et examen du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Par 16 voix pour et 5 voix contre**

**APPROUVE** les résultats du Compte Administratif du Budget Annexe de l'Eau pour l'exercice 2015,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

## **04 – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Madame Maryvonne DELLANDREA, Première Adjointe, donne connaissance au Conseil Municipal du Compte Administratif 2015 du Budget annexe de l'Assainissement dont les résultats sont les suivants :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<u>Dépenses</u> de l'exercice :	169 279,72 €
<u>Recettes</u> de l'exercice :	207 925,55 €
Résultat de l'exercice (= recettes – dépenses) :	+ 38 645,83 €

La section de fonctionnement dégage donc un **excédent de fonctionnement de 38 645,83 €**.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<u>Dépenses</u> :	246 088,45 €
-------------------	--------------

<u>Recettes:</u>	588 888,75 €
Excédent d'investissement 2015	+ 342 800,30 €
Déficit d'investissement 2014 reporté :	61 323,36 €

La section d'investissement dégage donc un **excédent global d'investissement de 281 476,94 €**.

C. MARCELLY demande pourquoi la dépense prévue pour la STEP n'a pas été réalisée. Monsieur le Maire répond que cela n'a pas été nécessaire, et que le versement éventuel de 150 000 € en recette depuis le budget principal, correspondant à une marge prévisionnelle, n'a pas été exécuté, parce qu'il n'y a pas eu de travaux supplémentaires à financer par la commune.

C. MARCELLY demande à quoi correspondent les 175 000 € inscrits pour le Praz-de-Lys. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de crédits inscrits pour la 3<sup>ème</sup> tranche de réfection du réseau d'assainissement au centre, qui devrait être programmée en 2016.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame Maryvonne DELLANDREA, Première Adjointe, est élue Président de séance.

**Sur proposition de Madame Maryvonne DELLANDREA, Première Adjointe,  
Le Conseil Municipal,  
Après présentation et examen du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Par 16 voix pour et 5 voix contre**

**APPROUVE** les résultats du Compte Administratif du Budget Annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2015,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

## 05 – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES REMONTEES MECANIQUES

Madame Maryvonne DELLANDREA, Première Adjointe, donne connaissance au Conseil Municipal du Compte Administratif 2015 du Budget de la Régie des Remontées Mécaniques dont les résultats, **exprimés hors taxes**, sont les suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice : 3 340 728,71 €,  
y compris la dotation aux amortissements de 704 267,45 €

Recettes de l'exercice 2 734 392,13 €

Résultat de l'exercice (= recettes – dépenses) : **déficit de 606 336,58 €**

Le résultat, hors l'opération d'ordre de la dotation aux amortissements (soit recettes réelles – dépenses réelles) dégage un **excédent de 97 930,87 €**.

Déficit de fonctionnement 2014 reporté : 1 085 744,72 €, étant rappelé que les résultats, hors opération d'ordre, étaient de :

Année	Excédent
2012	294 094,47 €
2013	187 530,57 €
2014	256 831,36 €

La section de fonctionnement dégage donc un **déficit global de fonctionnement de 1 692 081,30 €**.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 724 926,54 €

Recettes : 1 154 267,45 €

Résultat de l'exercice (= recettes – dépenses) : **excédent de 429 340,91 €**

Déficit d'investissement 2014 reporté : 605 535,30 €

La section d'investissement dégage donc un **déficit global d'investissement de 176 194,39 €**.

C. MARCELLY dit qu' 1,9 millions d'euros de différence entre le chiffre d'affaire et le prévisionnel budgétaire est déraisonnable.

Monsieur le Maire répond qu'il est obligatoire de présenter des budgets en équilibre. Comme cela a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire, l'objectif à l'avenir est de diminuer les dépenses, notamment en réalisant des économies d'échelle avec la future nouvelle structure. L'interrogation rapportée est naturelle, mais le résultat avant amortissement reste positif.

Monsieur le Maire précise que les investissements peuvent être financés, mais qu'ils génèrent mécaniquement une augmentation des amortissements.

Monsieur le Maire rappelle également que si le début de saison avait été bon (quasiment pas de neige à Noël), les recettes auraient facilement été augmentées de 300 000 à 400 000 €.

S. MONTESSUIT attire l'attention sur le compte 6574 qui révèle une baisse des charges de 75 000 €, et pense donc que la problématique ne peut se résumer seulement par une mauvaise saison. Il pense que si la retenue collinaire sécurise les ressources, les charges vont quand même continuer à augmenter, d'où son interrogation sur l'avenir.

Monsieur le Maire répond qu'à partir de 2015 il a été redonné un peu de marge de manœuvre en transférant la part de la subvention de l'OT versée par le budget annexe des remontées mécaniques sur le budget principal. Il précise qu'il s'agit d'une préparation à la future structure, qui, quelle que soit sa forme, ne pourra supporter comme charges que celles d'exploitation des remontées mécaniques.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame Maryvonne DELLANDREA, Première Adjointe, est élue Présidente de séance.

**Entendu le rapport de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 16 voix pour et 5 voix contre**

**APPROUVE**, les résultats du Compte Administratif du Budget de la Régie des Remontées Mécaniques pour l'exercice 2015,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

#### **06 – PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU TRESORIER POUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Madame Maryvonne DELLANDREA, Première Adjointe, présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2015 du budget principal de la commune, communiqué par Monsieur le Trésorier de Taninges. Elle souligne la concordance des résultats constatés avec ceux inscrits au compte administratif de l'ordonnateur.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du Trésorier.

**Entendu le rapport de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 21 voix pour et 1 voix contre**

**APPROUVE**, le compte de gestion 2015 du budget principal de la Commune, établi par le Trésorier,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

#### **07 – PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU TRESORIER POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Madame Maryvonne DELLANDREA, Première Adjointe, présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2015 du budget annexe de l'eau, communiqué par Monsieur le Trésorier de Taninges. Elle souligne la concordance des résultats constatés avec ceux inscrits au compte administratif de l'ordonnateur.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du Trésorier.

**Entendu le rapport de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 17 voix pour, 1 voix contre, et 4 abstentions**

**APPROUVE**, le compte de gestion 2015 du budget annexe de l'eau, établi par le Trésorier,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

#### **08 – PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU TRESORIER POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Madame Maryvonne DELLANDREA, Première Adjointe, présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2015 du budget annexe de l'assainissement, communiqué par Monsieur le

Trésorier de Taninges. Elle souligne la concordance des résultats constatés avec ceux inscrits au compte administratif de l'ordonnateur.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du Trésorier.

**Entendu le rapport de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 17 voix pour, 1 voix contre, et 4 abstentions**

**APPROUVE**, le compte de gestion 2015 du budget annexe de l'assainissement, établi par le Trésorier,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

#### **09 – PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU TRESORIER POUR LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES REMONTEES MECANIQUES**

Madame Maryvonne DELLANDREA, Première Adjointe, présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2015 du budget annexe de la régie des remontées mécaniques, communiqué par Monsieur le Trésorier de Taninges. Elle souligne la concordance des résultats constatés avec ceux inscrits au compte administratif de l'ordonnateur.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du Trésorier.

**Entendu le rapport de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 17 voix pour, 1 voix contre, et 4 abstentions**

**APPROUVE**, le compte de gestion 2015 du budget annexe de la Régie des Remontées Mécaniques, établi par le Trésorier,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

#### **10 – BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2016**

Madame Maryvonne DELLANDREA, Première Adjointe, donne connaissance au Conseil Municipal du projet de Budget Primitif 2016 du Budget Principal, tel que préparé par la Commission des Finances, lors des réunions des 17, 24 et 31 mars 2016.

##### **Section de Fonctionnement :**

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **5 673 000,00 €**.

La répartition est la suivante :

## DEPENSES

Dépenses de l'exercice	4 745 000,00 €
Dotations aux Amortissements	598 000,00 €
Virement prévisionnel à la section d'investissement	330 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 673 000,00 €</b>

## RECETTES

Excédent de fonctionnement reporté	400 000,00 €
Recettes de l'exercice	5 273 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 673 000,00 €</b>

### *Section d'Investissement :*

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **3 363 624,77 €**.

La répartition est la suivante

## DEPENSES

Emprunts – remboursement du capital	475 000,00 €
Immobilisations incorporelles	17 975,00 €
Immobilisations corporelles	796 535,54 €
Travaux en cours	2 059 113,23 €
Travaux pour compte de tiers	15 001,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>3 363 624,77 €</b>

## RECETTES

Subventions	247 093,25 €
Fonds de compensation T.V.A.	100 000,00 €
Affectation à l'investissement du résultat de fonctionnement 2015	298 418,37 €

Amortissements des immobilisations	598 000,00 €
Autres Recettes (dont Taxe d'Aménagement)	80 001,00 €
Virement de la section de fonctionnement	330 000,00 €
Emprunt	500 000,00 €

**Total des recettes de l'exercice** 2 153 512,62 €

**Excédent 2015 reporté** 1 210 112,15 €

<b>TOTAL DES CREDITS RECETTES</b>	<b>3 363 624,77 €</b>
-----------------------------------	-----------------------

C. MARCELLY demande si une embauche est prévue pour justifier les 45 000 € supplémentaires inscrits sur les charges de personnels, en comparaison avec l'année précédente.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de l'évolution normale des salaires et charges, le GVT, , soit environ 3%.

Il précise également quelques points sur la partie fonctionnement :

la légère augmentation des subventions versées est due au financement du livre sur le maquis de Taninges, porté par l'association Arcade ;

prévision d'une forte augmentation des travaux en rivière, à la suite des intempéries de début mai 2015, travaux dits « hors contrat de rivière » ;

Ainsi que sur la partie investissement

programme 501 : il s'agit de l'installation de la vidéo-surveillance pour permettre la réouverture de l'Eglise au public, ainsi que de l'extension projetée du carillon dont la subvention accordée par le Conseil Départemental est toujours d'actualité ;

pour l'ensemble des bâtiments, intégration d'une ligne budgétaire pour réaliser sur plusieurs années la planification de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) ;

programme 513 : étude préalable et choix d'un maître d'œuvre pour la rénovation intérieure de la chapelle de Flérier et de ses peintures du XIII<sup>ème</sup> siècle ;

programme 600 (voirie) : travaux courants et travaux exceptionnels dû aux intempéries de mai 2015 ;

programme 801 : financement de l'installation en matériel du deuxième cabinet dentaire et confortement du mur Nord de la chapelle Ste Anne.

**Entendu l'exposé de Mme Maryvonne Dellandrea, Première Adjointe,**

**Après présentation et examen du dossier,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Par 16 voix pour, 5 voix contre, et 1 abstention**

- **APPROUVE** le projet de budget primitif du Budget Principal de la Commune pour 2015, équilibré en recettes et en dépenses, à :

Section de Fonctionnement	<b>5 673 000,00 €</b>
Section d'Investissement	<b>3 363 624,77 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision

## 11 – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire présente sa proposition d'affectation du résultat 2015, issu du Compte Administratif présenté en début de séance.

L'excédent de la section de fonctionnement s'établit à **698 418,37 €** dont l'affectation est proposée de la manière suivante :

Section de fonctionnement (art. 002) :	400 000,00 €
Section d'investissement (art. 1068) :	298 418,37 €

Monsieur le Maire précise que l'affectation du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement permet de financer une partie des investissements, mais que la part laissée en fonctionnement est en augmentation depuis quelques années, et en particulier cette année pour assurer le reversement au SITM de l'annuité d'emprunt contracté par ce dernier pour le projet de neige de culture.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après présentation et examen du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Par 17 voix pour et 5 voix contre,**

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice du Compte Administratif 2015 du Budget Principal de la Commune de la manière suivante :

Section de fonctionnement (art. 002) :	400 000,00 €
Section d'investissement (art. 1068) :	298 418,37 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

## 12 – TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX – ANNEE 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les taux d'imposition de 3% pour la part communale variable (soit une augmentation d'un peu plus de 82 000,00 € des recettes fiscales), pour faire face à la diminution des dotations de l'Etat (- 80 000,00 €) et à la non reconduction en 2016 des loyers des locaux du CLAP et de la crèche (- 34 000,00 €) versés par la CCMG.

Il est proposé pour l'année 2016 d'établir les taux comme suit :

– Taxe d'habitation :	19,51 %
– Taxe foncière sur les propriétés bâties :	12,25 %
– Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	78,02 %
– Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	24,83 %

Pour mémoire, les taux votés pour l'année 2015 étaient :

- Taxe d'habitation : 18,94 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,89 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 75,75 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 24,11 %

Il précise que ces taux restent mesurés par comparaison avec ceux des communes de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, en particulier pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe d'habitation.

S. MONTESSUIT pense que cette augmentation de 3% est justifiée par la baisse des dotations de l'Etat et la perte des loyers, mais considère que le problème est dû à une augmentation des dépenses et une baisse des recettes. Il pense également qu'il est difficile d'expliquer aux administrés une augmentation de la fiscalité de la commune avec, en parallèle, une augmentation de celle de la CCMG de 8%, notamment à cause des transferts de compétences. Il faut donc faire un effort et stabiliser la fiscalité communale, voire la baisser, puisque la commune connaît une diminution de dépenses avec le portage des subventions du CLAP et de la crèche par la CCMG.

Monsieur le Maire répond qu'il a bien noté que Monsieur MONTESSUIT validait l'augmentation des impôts de la CCMG et souhaitait la baisse de ceux de la commune, mais remarque que les chiffres, une fois de plus, ne sont pas correctement observés : tous les chapitres du budget sont en diminution de dépenses par rapport au budget prévisionnel de 2015.

M. FAREZ explique qu'elle a voté contre l'augmentation de la fiscalité de la CCMG, tout comme elle est pour l'augmentation de celle de la commune qui doit garder son dynamisme, tout en conservant des taux relativement faibles par rapport aux communes voisines, et rappelle que peu de compétences ont été transférées à la CCMG.

**Entendu le rapport de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Par 17 voix pour et 5 voix contre,**

- **APPROUVE** les taux d'imposition, part communale, pour l'année 2016, de la manière suivante :
  - Taxe d'habitation : 19,51 %
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,25 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78,02 %
  - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 24,83 %
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

### **13 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU : BUDGET PRIMITIF 2016**

Madame Maryvonne Dellandrea, Première Adjointe, donne connaissance au Conseil Municipal du projet de Budget Primitif 2016 du Service de l'Eau, service public délégué par un contrat d'affermage, tel que préparé par la Commission des Finances.

### Section d'Exploitation

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **201 000,00 €**.

La répartition est la suivante :

#### DEPENSES

Dépenses de l'exercice	39 000,00 €
Dotations aux Amortissements	111 000,00 €
Virement prévisionnel à la section d'investissement	51 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>201 000,00 €</b>

#### RECETTES

Excédent de fonctionnement reporté	3 047,61 €
Recettes de l'exercice	192 892,39 €
Produits exceptionnels Amortissement de subvention d'investissement	5 060,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>201 000,00 €</b>

### Section d'Investissement :

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **843 506,64 €**.

La répartition est la suivante :

#### DEPENSES

Amortissement de subvention d'investissement	5 060,00 €
Remboursement d'emprunts	104 940,00 €
Travaux de réseaux et installations techniques	673 506,64 €
Autres créances immobilisées (écriture relative à la TVA)	60 000,00 €

**Total des dépenses de l'exercice 843 506,64 €**

<b>TOTAL DES CREDITS DEPENSES</b>	<b>843 506,64 €</b>
-----------------------------------	---------------------

#### RECETTES

Subventions d'investissement
------------------------------

(SMDEA, Agence de l'Eau)	63 000,00 €
Amortissements des immobilisations	111 000,00 €
Affectation à l'investissement du résultat d'exploitation 2015	50 000,00 €
Créances TVA (récupération)	60 000,00 €
Installations techniques (écriture relative à la TVA)	60 000,00 €
Emprunts (SMDEA et banques)	175 000,00 €
Prélèvement prévisionnel sur les recettes d'exploitation	51 000,00 €

**Total des recettes de l'exercice** 570 000,00 €  
**Excédent d'investissement 2015 reporté** 273 506,64 €

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>843 506,64 €</b>
---------------------------	---------------------

**Entendu l'exposé de Mme Maryvonne Dellandrea, Première Adjointe,**  
**Après présentation et examen du dossier,**  
**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Par 17 voix pour et 5 voix contre,**

**APPROUVE** le projet de budget primitif du Budget annexe de l'eau de la Commune pour 2015, équilibré en recettes et en dépenses, à :

Section de Fonctionnement	<b>201 000,00 €</b>
Section d'Investissement	<b>843 506,64 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision

#### **14 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU : AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Monsieur le Maire présente sa proposition d'affectation du résultat 2015, issu du Compte Administratif présenté en début de séance.

L'excédent de la section de fonctionnement s'établit à **53 047,61 €** dont l'affectation est proposée de la manière suivante

Section de fonctionnement (art. 002) :	3 047,61 €
Section d'investissement (art. 1068) :	50 000,00 €

**Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après présentation et examen du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Par 17 voix pour et 5 voix contre,**

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice du Compte Administratif 2015 du Budget annexe de l'eau de la Commune de la manière suivante :

Section de fonctionnement (art. 002) : 3 047,61 €  
Section d'investissement (art. 1068) : 50 000,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

## 15 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2016

Madame Maryvonne DELLANDREA, Première Adjointe, donne connaissance au Conseil Municipal du projet de Budget Primitif 2016 du Service de l'Assainissement, service public délégué par un contrat de concession, tel que préparé par la Commission des Finances.

### Section d'Exploitation :

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **205 000,00 €**.  
La répartition est la suivante

#### DEPENSES

Dépenses de l'exercice	49 000,00 €
Dotations aux Amortissements	131 000,00 €
Virement prévisionnel à la section d'investissement	25 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>205 000,00 €</b>

#### RECETTES

Excédent de fonctionnement reporté	9 645,83 €
Amortissement de subventions d'investissement	10 000,00 €
Recettes de l'exercice	185 354,17 €
<b>TOTAL</b>	<b>205 000,00 €</b>

### Section d'Investissement :

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **937 278,57 €**.  
La répartition est la suivante :

## DEPENSES

Amortissement de subventions d'investissement	10 000,00 €
Remboursement d'emprunts	100 000,00 €
Matériel de bureau et informatique, outillage technique	81 451,56 €
Travaux en cours	679 827,01 €
Autres créances immobilières (écriture relative à la TVA)	66 000,00 €

**Total des dépenses de l'exercice 937 278,57 €**

<b>TOTAL DES CREDITS DEPENSES</b>	<b>937 278,57 €</b>
-----------------------------------	---------------------

## RECETTES

Amortissement des immobilisations	131 000,00 €
Subventions d'investissement (SMDEA -Agence de l'Eau)	94 000,00 €
Créances de TVA (récupération)	66 000,00 €
Installations techniques (écriture relative à la TVA)	66 000,00 €
Affectation à l'investissement du résultat d'exploitation 2015	29 000,00 €
+ Régularisation 2012	19 801,63 €
Emprunts	225 000,00 €
Prélèvement prévisionnel sur recettes d'exploitation	25 000,00 €

**Total des recettes de l'exercice 655 801,63 €**

**Excédent d'investissement 2015 reporté 281 476,94 €**

<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>937 278,57 €</b>
---	---------------------

**Entendu l'exposé de Mme Maryvonne Dellandrea, Première Adjointe,  
Après présentation et examen des différents chapitres,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 17 voix pour et 5 voix contre,**

- **APPROUVE** le projet de budget primitif du Service de l'Assainissement pour 2016, équilibré en recettes et dépenses, à :

Section de fonctionnement	205 000,00 €
Section d'investissement	937 278,57 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

## 16 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire présente sa proposition d'affectation du résultat 2015, issu du Compte Administratif présenté en début de séance.

L'excédent de la section de fonctionnement s'établit à **38 645,83 €** dont l'affectation est proposée de la manière suivante :

Section de fonctionnement (art. 002) :	9 645,83 €
Section d'investissement (art. 1068) :	29 000,00 €

**Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après présentation et examen du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Par 17 voix pour et 5 voix contre,**

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice du Compte Administratif 2015 du Budget annexe de l'assainissement de la Commune de la manière suivante :

Section de fonctionnement (art. 002) :	9 645,83 €
Section d'investissement (art. 1068) :	29 000,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

## 17 – TARIFICATION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2016

Afin d'assurer l'équilibre financier des budgets de l'eau et de l'assainissement et de financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement des réseaux, Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de la surtaxe communale de l'eau et de la redevance d'assainissement.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 5 % sur le montant de la surtaxe communale de l'eau, et de maintenir la part communale du tarif de l'assainissement, dès lors qu'une forte augmentation interviendra au travers de la part du délégataire, après la mise en route de la nouvelle station d'épuration.

Il est rappelé que les nouveaux tarifs s'appliqueront à partir du 1er septembre 2016.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2010, au moment du lancement du programme de construction d'une nouvelle STEP, il avait été envisagé que le tarif de l'assainissement (collecte et traitement) puisse être multiplié par 3. Il est constaté aujourd'hui qu'il ne sera multiplié que par 2, l'amortissement des nouveaux équipements (réseaux et station), d'un montant d'environ 7 millions d'euros, devant se faire sur 18 ans.

**Sur proposition de Mme Maryvonne Dellandrea, Première Adjointe,  
Le Conseil Municipal,**

Après présentation et examen du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Par 17 voix pour et 5 voix contre,

- **DECIDE** d'appliquer, afin d'assurer l'équilibre financier des budgets de l'Eau et de l'Assainissement, une augmentation de 5 % sur les tarifs 2015 de la surtaxe communale de l'eau et de maintenir la part communale de la redevance d'assainissement au tarif 2015, et ainsi de fixer, au titre de l'exercice 2016, les tarifs suivants, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

#### **SURTAXE EAU**

- Elément fixe H.T : 36,72 €
- Elément proportionnel  
**Part Commune : 0,4359 €/m<sup>3</sup>**

#### **REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

- Redevance proportionnelle H.T :  
**Part Commune : 1,2791 €/m<sup>3</sup>**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

### **18 – BUDGET DE LA REGIE DES REMONTEES MECANIQUES : BUDGET PRIMITIF 2016**

*Départ de Madame Emmanuelle MENIN-ROCHE, qui laisse un pouvoir à Monsieur Hervé RAFFIN.  
Départ de Madame Catherine MARCELLY.*

Madame Maryvonne DELLANDREA, Première Adjointe, présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2016 de la Régie des Remontées Mécaniques tel que préparé par la Commission des Finances (présenté **hors taxes**).

#### **Section d'exploitation**

Ce projet s'équilibre en dépenses et en recettes à **4 926 000,00 € HT**, de la façon suivante :

#### **DEPENSES**

Dépenses de l'exercice	2 621 918,70 €
Dotation aux amortissements	612 000,00 €
Déficit de fonctionnement 2015 reporté	1 692 081,30 €
<b>Total</b>	<b>4 926 000,00 €</b>

#### **RECETTES**

Excédent de fonctionnement	0,00 €
Crédits de l'exercice	4 926 000,00 €
<b>Total</b>	<b>4 926 000,00 €</b>

#### **Section d'investissement**

Ce projet s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 289 098,58 € HT** qui comprennent les crédits suivants :

#### **DEPENSES**

Remboursement du capital des emprunts	552 000,00 €
Amortissement de subvention d'équipement	7 420,00 €
Immobilisation incorporelle	10 094,84 €
Immobilisation corporelle	244 580,89 €
Immobilisations en cours	298 808,46 €

**Total des dépenses de l'exercice** **1 112 904,19 €**

**Déficit d'investissement 2015 reporté** **176 194,39 €**

<b>Total dépenses d'investissement 2016</b>	<b>1 289 098,58 €</b>
---	-----------------------

#### **RECETTES**

Emprunt	677 098,58 €
Dotation aux amortissements	612 000,00 €

**Total des recettes de l'exercice** **1 289 098,58 €**

<b>Total recettes d'investissement 2016</b>	<b>1 289 098,58 €</b>
---	-----------------------

Monsieur le Maire rappelle que hors dotation aux amortissements, le résultat d'exécution des exercices antérieurs du budget des remontées mécaniques apparaît toujours positif.

J-M. LEHODEY demande si une augmentation des charges de personnels est prévue.

Monsieur le Maire répond que non, hors le GVT, mais qu'il s'agit d'intégrer l'embauche anticipée sur la saison d'un pisteur pour la gestion de la neige de culture.

S. MONTESSUIT demande pour quelle raison les prestations du SITM sont en baisse.

Monsieur le Maire répond qu'en 2014, seulement trois trimestres ont été payés, le dernier ayant été réglé sur 2015. Il n'y aura donc que 4 trimestres de participation sur 2016. A cela s'ajoute la demande faite au SITM de diminuer l'appel aux régies, soit une baisse de 522 000 € à 450 000 € prévus en 2016.

**Entendu l'exposé de Madame Maryvonne DELLANDREA, Première Adjointe,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Par 15 voix pour, 4 voix contre, et 2 abstentions**

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 de la Régie des Remontées Mécaniques
- **DIT** que ce budget est équilibré en dépenses et recettes (montant HT) à :

Section d'exploitation

**4 926 000,00 €**

Section d'investissement

1 289 098,58 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

## 19 – BUDGET DE LA REGIE DES REMONTEES MECANIQUES : AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire présente sa proposition d'affectation du résultat 2015, issu du Compte Administratif.

Le déficit de la section de fonctionnement, essentiellement dû au report cumulatif de la dotation aux amortissements s'établit à **1 692 081,30 €** dont l'affectation est proposée de la manière suivante :

Section de fonctionnement (art. 002)	- 1 692 081,30 €
--------------------------------------	------------------

Monsieur le Maire indique que le résultat de la section de fonctionnement étant déficitaire il n'y a pas lieu de délibérer sur ce point.

Le déficit de la section d'investissement s'établit à **176 194,39 €**.

**Entendu le rapport de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Par 17 voix pour et 4 voix contre**

- **REPORTE** le résultat de l'exercice 2015 de la manière suivante :

Section de fonctionnement (art. 002)	- 1 692 081,30 €
Section d'investissement (art. 001)	176 194,39 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

## 20 – BATIMENT COMMUNAL : FIXATION DU MONTANT DU LOYER POUR LE LOCAL COMMERCIAL DE LA MAISON FICAGNA

Monsieur Paul ROBIN, Directeur Général des Services, rappelle que le Conseil Municipal a voté le 05 novembre 2015 un montant de 150 € pour le loyer mensuel du local commercial ainsi que 50 € de provision de charges par mois.

Pour mémoire, ce local représente une surface d'environ 10 m<sup>2</sup>, comprenant un WC.

Afin d'en faciliter la location, il est proposé de modifier les montants arrêtés à l'automne dernier comme suit :

Loyer : 100 €

Provision pour charges : 20 €

A. CONSTANTIN propose d'abaisser le montant du loyer à 80 €.

M. FAREZ regrette la non rentabilité de l'investissement réalisé par la commune sur le bâtiment.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après présentation et examen du dossier,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 10 voix pour, 4 voix contre, et 7 abstentions**

**APPROUVE** les nouveaux montants mensuels de location du local commercial de la Maison Ficagna comme suit :

- Loyer : 80 €
- Provision pour charges : 20 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

## **21 – INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS**

Monsieur Paul ROBIN, Directeur Général des Services, donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale du 24 février 2016 relative à l'indemnité représentative de logement des instituteurs, versée par l'Etat au nom des communes. Monsieur le Préfet propose de reconduire pour 2015 le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs fixé en 2014, soit :

**187,20 €** mensuels pour l'indemnité de base concernant les instituteurs, stagiaires ou titulaires, célibataires sans enfants ;  
majorée de 25 % (soit **46,80 €** mensuels) pour les instituteurs et institutrices mariés et/ou chargés de famille ;

Il est rappelé que pour bénéficier de cette indemnité il faut avoir le statut "d'instituteur", ce qui correspond à l'ancien régime, et non celui de "professeur des écoles".

**Sur proposition de Monsieur le Maire  
Après présentation et examen du dossier,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**ADOPTE** les montants mensuels de l'indemnité représentative de logement des instituteurs proposés par Monsieur le Préfet pour l'année 2015,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

## **22 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LES TRAVAUX D'INTERCONNEXION DU RESEAU D'EAU POTABLE ENTRE LE PRAZ-DE-LYS ET LES HAMEAUX DE FRY ET ROND – ET AUTORISATION DONNEE AU SMDEA DE LA PERCEVOIR AU LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE**

Monsieur Paul ROBIN, Directeur Général des Services, rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la prévision des travaux d'interconnexion du réseau d'adduction d'eau

potable entre le Praz-de-Lys et les hameaux de Fry et de Rond, une demande de subvention a été présentée au SMDEA.

En complément, il propose de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau, et que cette dernière soit perçue par le SMDEA avant reversement à la commune.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**

**Après présentation et examen du dossier,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité**

- **AUTORISE** le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la prévision des travaux d'interconnexion du réseau d'adduction d'eau potable entre le Praz-de-Lys et les hameaux de Fry et de Rond,
- **AUTORISE** le SMDEA à percevoir en lieu et place de la commune la subvention qui sera versée par l'Agence de l'Eau,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**23 – VALIDATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU PRAZ-DE-LYS, 3<sup>EME</sup> TRANCHE SELON LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITE NATIONALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur Paul ROBIN, Directeur Général des Services, expose au Conseil Municipal la demande de l'Agence de l'Eau de valider le projet de renouvellement du réseau d'assainissement du Praz-de-Lys, 3<sup>eme</sup> tranche, en acceptant les principes de la Charte Qualité Nationale des Réseaux d'Assainissement.

Les principaux axes de cette charte sont les suivants :

<p><b>1. les grands principes édictés par la charte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une <b>démarche partenariale</b> sous l'égide du Maître d'ouvrage,</li> <li>▪ Réaliser les <b>études préalables nécessaires</b>, complètes et les prendre en compte (caractéristiques des effluents, étude géotechnique, étude topographique, recensement de l'encombrement du sous-sol, étude de l'habitat, diagnostic d'état pour les réseaux existants, ...),</li> <li>▪ Rédiger des <b>DCE exprimant clairement la commande</b>,</li> <li>▪ Choisir tous les intervenants selon le principe du <b>mieux disant</b>,</li> <li>▪ Examiner et proposer toutes les techniques existantes,</li> <li>▪ Choisir des matériaux certifiés ou faisant l'objet d'avis technique,</li> <li>▪ Organiser une <b>période de préparation</b> préalable au démarrage du chantier (encadrée par 2 Ordres de Service),</li> <li>▪ Exécuter chacune des prestations selon un <b>processus qualité préétabli et maîtrisé</b>,</li> <li>▪ <b>Contrôler et valider</b> la satisfaction aux exigences prédéfinies des ouvrages réalisés,</li> <li>▪ <b>Contribuer à une meilleure gestion patrimoniale.</b></li> </ul>
<p><b>2. les études préalables nécessaires à la</b></p>	<p>Les principales études définies dans la charte (p.7 et 8) sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etude de l'habitat ou étude à la parcelle,</li> </ul>

réalisation d'une  
opération de création  
ou réhabilitation de  
réseaux

Etude topographique,  
Diagnostic d'état pour les réseaux existants,  
Recensement de l'encombrement du sous-sol,  
**Etude géotechnique,**  
Diagnostic amiante (le cas échéant).

---

<b>3. les modalités de réalisation des essais préalables à la réception des ouvrages</b>	Elles sont décrites dans différents documents : fascicule n° 70 du CCTG (chapitre IV), normes, référentiels d'accréditation, guides techniques, recommandations de l'ASTEE, ... Ces dispositions agrémentées des enseignements tirés de leur mise en œuvre sur le terrain sont reprises dans le document précisant les spécifications de l'Agence pour les contrôles de réception des réseaux d'assainissement.
<b>4. accréditation COFRAC de l'organisme de contrôle, chargé de la réalisation des essais de réception</b>	L'accréditation des organismes de contrôle est obligatoire depuis la parution de l'arrêté du 22/06/2007 (Art. 7). Le Comité Français d'Accréditation (COFRAC), créé le 22/06/1994, est le seul organisme sur le territoire national assurant cette démarche. L'Agence a exigé l'accréditation des organismes de contrôle pour les opérations aidées à compter du <b>1/01/2009</b> . <b>L'attestation d'accréditation et son annexe technique doivent être jointes au certificat attestant des résultats des essais et demandé pour le versement du solde de l'aide.</b> L'accréditation doit couvrir la période des essais de réception de l'opération considérée.
<b>5. Contrôle exercé par l'Agence concernant l'engagement de la collectivité à respecter la charte</b> <i>(travaux de réseaux d'un montant supérieur ou égal à 150 K€ HT)</i>	Pour des raisons de facilité de mise en œuvre, le respect de la charte qualité est évalué par la production de seulement 3 documents, chacun caractéristique d'un des grands principes de la charte 1- <b>note ou rapport d'étude géotechnique de phase 1, 2 ou 3</b> (cf. définitions dans la charte nationale p. 25), 2- <b>cadre de mémoire technique</b> , joint au Dossier de Consultation des Entreprises de pose, 3- justificatif de la réalisation des <b>plans de récolement</b> des ouvrages exécutés. <b><i>L'impossibilité d'obtenir ou de consulter une de ces 3 pièces, lors d'un contrôle effectué par l'Agence ou son mandataire, conduit à une réduction du montant de l'aide accordée.</i></b>
<b>6. Les pièces exigées dans le cadre d'un contrôle standard</b>	Pour toutes les opérations : le <b>certificat présentant les résultats des essais</b> , établi selon le modèle Agence, par chantier, accompagné de l'attestation d'accréditation (et son annexe technique) de l'organisme de contrôle. Il est indispensable que le maître d'ouvrage tienne compte de cette pièce, pour la passation de ses marchés avec le maître d'œuvre, l'entreprise et l'organisme de contrôle et ainsi d'organiser au mieux le retour des informations demandées. La vérification de la conformité de la mise en œuvre et des résultats des essais relève du CSF renforcé et du contrôle à posteriori.

---

**Sur proposition de Monsieur le Maire**  
**Après présentation et examen du dossier,**  
**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**VALIDE** le projet de renouvellement du réseau d'assainissement du Praz-de-Lys, 3<sup>ème</sup> tranche,

**ACCEPTE** les principes de la Charte Qualité Nationale des Réseaux d'Assainissement,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

#### **24 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU PRAZ-DE-LYS, 3<sup>EME</sup> TRANCHE ET AUTORISATION DONNEE AU SMDEA DE LA PERCEVOIR AU LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE**

Monsieur Paul ROBIN, Directeur Général des Services, rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la prévision des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement du Praz-de-Lys, 3<sup>ème</sup> tranche, une demande de subvention a été présentée au SMDEA.

En complément, il propose de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau, et que cette dernière soit perçue par le SMDEA avant reversement à la commune.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**  
**Après présentation et examen du dossier,**  
**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**AUTORISE** le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la prévision des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement du Praz-de-Lys, 3<sup>ème</sup> tranche,

**AUTORISE** le SMDEA à percevoir en lieu et place de la commune la subvention qui sera versée par l'Agence de l'Eau,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

#### **25 – SYANE : VALIDATION DU DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF (DGD) SUITE A LA RECEPTION DES TRAVAUX REALISES SUR LA RUE DU BUET ET LA RUE DU MARCELLY**

Monsieur Fernand Deschamps, Adjoint, rappelle que le Conseil Municipal, en sa réunion du 16 mai 2013 a approuvé le plan de financement, sous forme d'annuités, de l'opération de mise en souterrain du réseau électrique basse tension, des branchements électriques, du réseau France Télécom et de l'éclairage public, sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SYANE, sur la rue du Buet et la rue du Marcellly.

Ces travaux étant terminés, la dépense totale de l'ensemble des opérations était de 426 966,34 €, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre, dont une participation du SYANE à hauteur de 195 622,92 € et deux parts pour la commune, l'une de 231 343,42 €, financée par l'emprunt à rembourser au SYANE, et l'autre de 12 808,99 € représentant les frais généraux.

Le SYANE a assuré le financement des travaux restant à la charge de la commune par un emprunt au taux d'intérêt de 3,72 %, et un amortissement constant.

Compte tenu de la participation accordée pour l'ensemble des opérations, la commune doit rembourser au SYANE la somme de 244 152,41 €, dont 231 343,42 € remboursable sur annuités et 12 808,99 € remboursables sur fonds propres, correspondant aux frais généraux.

Compte tenu des acomptes versés au titre des frais généraux (10 578,00 €), la commune reste redevable de

- 231 343,42 € au titre des travaux
- 2 230,99 € au titre des frais généraux

**Sur proposition de Monsieur Fernand Deschamps, Adjoint,  
Après présentation et examen du dossier,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 17 voix pour et 4 abstentions**

**PREND ACTE et APPROUVE** le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 233 574,41 €, dont 231 343,42 € remboursables sur annuités et 2 230,99 € correspondant aux frais généraux, remboursables sur fonds propres,

**APPROUVE et CONFIRME** son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à 233 574,41 € dont 231 343,42 € sous forme de 20 annuités, conformément au tableau ci-annexé, et 2 230,99 € correspondant aux frais généraux, remboursables sur fonds propres,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

## **26 – AFFAIRE FONCIERE : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEFENDRE LA COMMUNE DANS L’AFFAIRE LACROIX<sup>c</sup>/SAMARIN (PERMIS DE CONSTRUIRE)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame LACROIX a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble contre le permis de construire n° PC 074 276 15 C0022, accordé par la mairie de Taninges le 14/10/2015 à Monsieur Vladimir SAMARIN, sur la parcelle cadastrée section J n° 1998, constituant le lot n°3 du lotissement « Cœur des Pistes », situé au lieudit « Dessus le Chalet Bojat », sur le secteur du Praz-de-Lys.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à défendre la commune dans cette affaire, et de solliciter l'appui de Maître Sandrine FIAT, du Cabinet CDMF- Avocats Affaires Publiques.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après présentation et examen du dossier,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 17 voix pour et 4 abstentions**

**APPROUVE** la défense par devant le Tribunal Administratif de Grenoble du permis de construire n° PC 074 276 15 C0022 délivré par la commune de Taninges à Monsieur Vladimir SAMARIN, le 14/10/2015

**AUTORISE** Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par l'intermédiaire de Maître Sandrine FIAT, du Cabinet CDMF- Avocats Affaires Publiques,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à retranscrire la décision au Budget principal de la commune pour les dépenses à engager,

## 27 - TRANSPORTS SCOLAIRES ANNEE 2016-2017 : PARTICIPATION DES FAMILLES

Monsieur Paul ROBIN, Directeur Général des Services, rappelle au Conseil Municipal qu'en prévision des inscriptions pour les transports scolaires de l'année 2016-2017, il convient de fixer les nouveaux tarifs de participation des familles applicables à partir de la rentrée de septembre 2016.

Il est proposé de maintenir la gratuité à partir du 4<sup>ème</sup> enfant.

Pour mémoire, il informe le Conseil Municipal que, entre les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015, une augmentation moyenne de 36% a été appliquée, et une augmentation de 20% pour l'année 2015-2016.

Pour information, le coût de gestion du SIVM du Haut Giffre, gestionnaire du transport scolaire passera de 36 € à 38 € dès le mois de septembre prochain.

	Tarifs 2010-2011	Tarifs 2011-2012	Tarifs 2012-2013	Tarifs 2013-2014	Tarifs 2014-2015	Tarifs 2015-2016	Tarifs proposés 2016-2017	
1 <sup>er</sup> enfant	30,00 €	31,00 €	32,00 €	33,00 €	45,00 €	55,00 €	60,00 €	66,00 €
2 <sup>ème</sup> enfant	20,50 €	21,00 €	22,00 €	23,00 €	31,00 €	37,00 €	41,00 €	44,00 €
3 <sup>ème</sup> enfant	10,50 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €	18,00 €	22,00 €	24,00 €	26,00 €
4 <sup>ème</sup> enfant	Gratuit							
Inscription en cours d'année	20,00 €	22,00 €	25,00 €	28,00 €	38,00 €	46,00 €	51,00 €	55,00 €
						Propositions	+ 10 %	+ 20 %

Monsieur le Maire rappelle que seuls les enfants habitant à plus de 3 kilomètres du groupe scolaire sont subventionnés par le Conseil Départemental, ce qui conduit à une dépense annuelle moyenne pour la commune de 100 000 €, bien supérieure à celle à charge des autres communes de la CCMG.

F. Deschamps et Jean-Marc Lehodey proposent de maintenir les tarifs 2015-2016 pour l'année scolaire 2016-2017.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
**Après présentation et examen du dossier,**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour et 6 voix contre**

**FIXE** le montant de la participation des familles aux transports scolaires de l'année 2016-2017 à l'identique de l'année scolaire 2015-2016, soit de la manière suivante :

- 1<sup>er</sup> enfant 55,00 €
- 2<sup>ème</sup> enfant 37,00 €
- 3<sup>ème</sup> enfant 22,00 €
- 4<sup>ème</sup> enfant gratuit
- Inscription en cours d'année : 46,00 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**QUESTION(S) DIVERSE(S) :**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 30.**

**Le Maire,  
Yves LAURAT**

